# CODE DE VIE

Ensemble depuis 20 ans!
Ensemble et en avant!

1407 avenue Albert,
Saskatoon (Saskatchewan)  S7H 2C6
Téléphone (306) 653-8498
Télécopieur (306) 653-8496
Courriel: secf@atrium.ca
http://ecolecf.ca

# Mission et Vision

### Mission de l'École canadienne-française

Assurer le développement intégral des élèves dans un cadre de langue et de culture française dans le but de former des citoyens responsables dans la communauté.
L'École canadienne-française doit donc appuyer l'élève dans son développement académique, langagier, socio-culturel, spirituel et physique.

### Vision de l'École canadienne-française

L'école canadienne-française est centrée sur les élèves, tout en étant ouverte à la communauté.
L'école canadienne-française cherche à promouvoir le développement intégral des élèves; elle vise l'excellence académique, valorise l'héritage francophone et affermit leur identité culturelle.
L'école canadienne-française est une école fransaskoise qui regroupe tous les élèves du préscolaire au secondaire dans une ambiance valorisante où la dignité de chaque intervenant est respectée.

# Message du directeur

Nous sommes heureux de vous présenter le *Code de vie*. Nous espérons qu'il sera pour vous une source d'inspiration et d'aide pour permettre à chaque intervenant de la communauté scolaire de réaliser son plein potentiel.

Je remercie sincèrement les membres du comité qui ont travaillé à développer ce *Code de vie*.

Irène Cusson, animatrice culturelle
Nicole Bérard, enseignante en maternelle
Heather Simonot, enseignante en 5$^{e}$-6$^{e}$
Rana Pudifin, membre du Conseil d'école
Judith Caron, parent
Liliane Chénard, parent
Louis-Philippe Dubois, élève de 11$^{e}$ année du Collectif
Guylaine Patenaude, élève de 11$^{e}$ année du Collectif
Gustave Dubois, directeur

# Table des matières


A. Introduction 4

B. Code de vie
1) Définition 4
2) Principes directeurs
4

C. But 5

D. Les valeurs de l'École canadienne-française 5

E. Attentes de l'École canadienne-française à l'égard de tous les intervenants de la Communauté scolaire 5

F. Responsabilités 6
Responsabilités de tous les intervenants
Responsabilités du parent
Responsabilités du personnel
Responsabilités de l'élève

G. Responsabilités et mesures d'intervention en discipline 7

H. Conclusion 8

Annexe 1 Composition du comité 9

Annexe 2 Lexique 9

Annexe 3 Processus pour le développement d'un code de vie scolaire 11

## A. INTRODUCTION

L'École canadienne-française croit que l'éducation des élèves est le résultat d'un **partenariat** entre l'école, le foyer et la communauté. Les élèves, les parents et le personnel scolaire ont la responsabilité collective et partagée de créer un environnement scolaire et un climat éducatif qui facilitent la réalisation de la mission de l'École, qui assurent la sécurité de chaque élève et qui favorisent le désir d'apprendre, la pensée créative, l'estime de soi et le respect de soi et des autres.

Pour assurer la création et le maintien d'un tel environnement scolaire, l'École met en place le *Code de vie* qui résume les attentes et les responsabilités de tous les partenaires.

Le *Code de vie* de l'École se modèle sur le Code de vie de la Division scolaire francophone n° 310 (DSF) et vise à préciser : 1) la nature des comportements souhaités; 2) les types d'interventions pédagogiques et éducatives; et 3) les modalités de résolution et les stratégies d'aide pour l'élève.

Le *Code de vie* fait partie intégrale de la vie quotidienne de l'École.

## B. CODE DE VIE

### 1) Définition :

Le *Code de vie* de l'École canadienne-française (ÉCF) s'inspire des valeurs, de la vision et de la mission de la DSF. Le Code est le résultat du partenariat entre le foyer, l'école et la communauté; partenariat qui vise à ce que tous puissent vivre en harmonie et se sentir en sécurité. Les intervenants (les parents, le personnel scolaire et les élèves) de notre communauté scolaire partagent la responsabilité de développer les habiletés personnelles et sociales nécessaires à l'atteinte de nos valeurs et de notre vision.

### 2) Principes directeurs :

Le *Code de vie* vise à aider tous les intervenants à répondre aux besoins des élèves. Voici les principes directeurs qui encadrent le processus de développement du *Code de vie*.

= L'élève est au centre des décisions.
= Le *Code de vie* de la DSF demeure un cadre référentiel pour le code de vie de l'ÉCF.
= Le *Code de vie* est formulé de façon positive.
= Le *Code de vie* respecte les principes de partenariat (école/foyer/communautés).

= Le *Code de vie* respecte la vision/mission et les valeurs de l'ÉCF.
= Le *Code de vie* est élaboré de façon précise, claire et compréhensible.
= Le *Code de vie* préconise le bien-être de tous les intervenants.

## C. BUT

Le *Code de vie* a pour but de définir les relations interpersonnelles qui assurent la sécurité et l'épanouissement de tous.

Les intervenants (les parents, le personnel scolaire et les élèves) s'engagent ensemble :

= à développer et à valoriser une éthique de travail, des habiletés personnelles et sociales
= à s'entraider dans leur responsabilité d'appliquer ces habiletés
= à faire des actions qui favorisent le développement de ces habiletés
= à poursuivre les objectifs d' identité, de langue et de culture (OILC).
= à poursuivre et à encourager la démarche préconisée par la Théorie du choix et le Conseil de coopération dans leurs interactions quotidiennes.

## D. LES VALEURS DE L'ÉCF

Voici les valeurs que nous identifions pour l'ÉCF:
**Le respect**. Cette valeur inclut :
- la tolérance
- l'accueil (ouverture aux autres)
- la reconnaissances des forces et des habilités de chaque personne
- l'équité
- l'honnêteté et l'intégrité
- un estime de soi positif
- la spiritualité et le développement des croyances personnelles

**L'excellence académique.** Cette valeur inclut :
- l'effort personnel
- l'esprit d'équipe
- le leadership
- l'apprentissage autonome

**Fierté de la langue et de la culture fransaskoise**. Cette valeur inclut :
- la vie familiale et communautaire

## E. ATTENTES DE L'ÉCOLE À L'ÉGARD DE TOUS LES INTERVENANTS DE LA COMMUNAUTÉ SCOLAIRE

- Que tous soient respectueux.
- Que tous dénoncent tout acte de harcèlement et que tous travaillent ensemble à créer un climat harmonieux.
- Que tous suivent les règlements.
- Que tous participent activement au niveau des activités au sein de la communauté scolaire.
- Que les partenaires s'engagent à développer leurs normes de politesse, d'étiquette et de savoir-vivre.
- Que le français soit la langue d'usage et de communication écrite et parlée.
- Que l'on favorise le développement et l'affirmation de l'identité et de la fierté fransaskoises.
- Que les intervenants de la communauté scolaire soient des modèles positifs.
- Que le partenariat et la coopération soient véhiculés et présents dans la communauté scolaire.
- Que l'élève développe son plein potentiel et qu'il vise l'excellence académique.
- Que le code de vie soit mis en pratique en tout temps par tous les intervenants de la communauté scolaire lors d'activités tant scolaires que parascolaires et communautaires.

## F. RESPONSABILITÉS

### Responsabilités de tous les intervenants

- Développer des valeurs, notamment le respect d'autrui, la tolérance, l'honnêteté et la générosité.
- Respecter la raison d'être de l'école et les valeurs qui y sont véhiculées.
- Participer, dans la mesure du possible, aux activités organisées par l'école et offrir un apport positif et un soutien à l'école.
- Suivre toutes les normes de politesse et de bonne étiquette.
- Parler français et valoriser la culture à l'aide d'activités en français.
- Fournir des modèles de comportement favorisant un climat positif à l'école.
- Favoriser le partenariat entre l'école, le foyer et la communauté.
- Avoir un engagement positif.
- Être un bon promoteur de l'école.

### Responsabilités du parent

- S'assurer que son enfant fréquente assidûment l'école, qu'il soit ponctuel et qu'il accomplisse les tâches assignées.

- Rester en communication avec l'enseignant ou l'enseignante.
- Assurer chez soi un environnement propice à l'apprentissage.
- Travailler étroitement avec l'école pour régler tout conflit (de comportement ou académique).

**Responsabilités du personnel**

- Maintenir, dans l'école, un climat favorisant l'apprentissage, la discipline, le respect et l'épanouissement de tous les élèves.
- Développer la compétence des élèves dans les deux langues officielles du Canada à son plein potentiel.
- Développer une bonne estime de soi chez l'élève.
- Développer chez l'élève les compétences nécessaires pour fonctionner dans un monde en évolution.
- Développer, chez l'élève, une attitude positive envers les sports et les loisirs.
- S'assurer que l'école soit un endroit agréable et sécuritaire.
- Établir des conséquences logiques et convenables pour tout comportement inacceptable.

**Responsabilités de l'élève**

- Être ponctuel et prêt en apportant le matériel requis.
- Accomplir les tâches assignées.
- Soigner son travail et son apparence.
- S'adresser en français à ses pairs, au personnel et aux visiteurs.
- Éviter toute rudesse à l'école.
- Être responsable des tâches à accomplir s'il doit s'absenter.
- Être responsable de son comportement et en accepter les conséquences.
- Respecter les biens de l'école et les effets personnels des autres.

## G. RESPONSABILITÉS ET MESURES D'INTERVENTION EN DISCIPLINE

Une mesure disciplinaire est une intervention éducative qui est accompagnée de mesures visant une amélioration de la situation et du comportement.

Un comportement inacceptable est un manquement au règlement étudiant. À titre d'exemple, un comportement inacceptable peut être un travail jugé insuffisant, le refus d'exécuter un travail ou de le remettre dans les délais prévus, un acte de plagiat, un manquement à la politesse, au respect, une parole grossière, la possession de boisson alcoolisée ou de drogue...

**Mesure 1**

Communication entre l'enseignant ou l'enseignante et l'élève concerné: orale et écrite au besoin à travers une fiche de réflexion portant sur le comportement qui doit être signée par les parents, le ou la titulaire, la direction et rapportée à l'enseignant ou l'enseignante. Établissement d'un plan de redressement, par exemple, rédaction d'un contrat.

**Mesure 2**
Mise au point avec les parents et/ou la direction dépendant de l'incident ou de la situation. Revue du plan de redressement par les intervenants de l'école qui sont directement impliqués, y inclus l'élève.

**Mesure 3**
Référence à un comité d'aide comprenant la direction, le ou la titulaire, le parent, l'élève, et, au besoin, tout autre membre du personnel, de la DSF ou des services professionnels publics, pour élaborer et soutenir un plan d'intervention.

**Conséquences**
Selon la gravité du comportement, il y aura des conséquences pouvant aller jusqu'à:

- l'isolement à l'intérieur de l'école
- un renvoi à la maison
  - de courte durée (un à trois jours)
  - de longue durée (quatre à dix jours)
- une suspension immédiate dans le cas où l'acte répréhensible a un impact grave sur la collectivité scolaire
- une référence aux autorités pertinentes en cas d'infractions criminelles.

## H. CONCLUSION

Le code de vie est un guide mis en place pour les élèves, le personnel d'école ainsi que les parents et/ou tuteurs et tout autre intervenant. Il encadre les ententes et les valeurs pour assurer un comportement personnel et social approprié dans un contexte scolaire communautaire. Ceci est possible quand chaque individu accepte de se responsabiliser face à ses actions et ses attitudes.

**ANNEXE 1**
**Formation du comité**

La formation d'un comité pour le développement du code de vie à partir du code de vie de la DSF peut se composer de la façon suivante :

La direction de l'école
Un membre du conseil d'école
Un membre de la communauté
Un parent
Un membre du personnel enseignant de l'école
Deux élèves (si possible)

**ANNEXE 2**
**Lexique**

Ce lexique s'applique à ce document et au code de vie scolaire.

***Attentes*** **:**Le résultat souhaité, ce que l'on cherche à atteindre. Des objectifs à long terme et à court terme que l'on cherche à atteindre.

***Auto-discipline*** **:** Interaction positive dans la société; ensemble de règles de conduite établies pour assurer la sécurité et l'épanouissement des intervenants de la communauté scolaire.

***Cohérence*** **:** Lien étroit entre les attentes et l'application du *Code de vie.*

***Communauté scolaire*** **:** L'ensemble des partenaires associés à la vie scolaire. On entend par communauté: communauté locale, provinciale, nationale et internationale.

***Conseil de coopération :*** Un lieu de résolution de problèmes où on apprend à régler les conflits sans gagnants ni perdants.

***Conséquences*** **:** Des gestes qui sont posés dans le but d'aider l'élève à s'améliorer et à se responsabiliser.

***Culture*** **:** Ensemble de manières de voir, sentir, percevoir, penser, s'exprimer et réagir; ce sont des modes de vie, des croyances, des connaissances, des réalisations, des habitudes et coutumes, des institutions, des normes, des valeurs, des moeurs, des loisirs et des aspirations qui distinguent les membres d'une collectivité et qui cimentent son unité à une époque donnée.

***Discipline*** **:** Ensemble de règles de conduite établies pour assurer la sécurité et l'épanouissement des intervenants de la communauté scolaire.

***Habiletés sociales*** **:** Capacité d'établir des rapports harmonieux avec les autres, selon les traditions et coutumes du milieu.

***Intervenants*** **:** Parents, personnel scolaire, élèves, membres de la communauté scolaire.

***OILC*** **:** Les objectifs d'identité, de langue et de culture tels que définis dans les programmes d'études fransaskois.

***Partenariat*** **:** École, foyer, communauté.

***Principes directeurs*** **:** Un ensemble d'énoncés qui servent à guider et à encadrer le processus du développement d'un *Code de vie*.

***Relations interpersonnelles*** **:** Rapports qui favorisent le bien-être des gens qui nous entourent.

***Respect de l'autre*** **:** Sentiments qui portent à accorder à autrui une considération importante, en raison de sa valeur et à se conduire envers lui ou elle avec bienveillance.

***Respect de soi*** **:** Estime de soi. Valeur que je m'accorde et qui se reflète à travers mon comportement, mes attitudes et mes choix. Synonymes: dignité, fierté.

***Respect des biens d'autrui*** **:** Biens des autres et biens de son entourage.

***Responsabiliser*** **:** Être en mesure de répondre de ses actes.

***Responsabilité*** **:** Devoir que l'on a en vertu d'une attente.

***Spiritualité*** **:** Développement de l'esprit et de la conscience. Cheminement personnel qui vise à donner à toute personne un sens à la vie et une capacité de prendre des décisions (discernement).

***Théorie du choix***
Selon William Glasser, tous les êtres humains se comportent de manière à satisfaire les besoins suivants : la survie, l'appartenance, le plaisir, la liberté et le pouvoir. Comprenant que tout comportement est une tentative de répondre à ces besoins, on tente dans cette approche d'amener la personne à choisir des comportements qui répondent d'avantage à ses besoins. Un changement de comportement à long terme a plus de chance de réussir s'il vient de l'intérieur que s'il est imposé de l'extérieur.

***Valeurs*** **:** Les qualités qu'on souhaite voir chez l'individu dans le domaine moral, intellectuel et professionnel.

**ANNEXE 3**

**Processus pour le développement d'un code de vie scolaire**

La Division scolaire francophone n° 310 (DSF) encourage chaque école à formuler un code de vie scolaire à partir du Code de vie. Celui-ci devra être développé en partenariat pour déterminer les attentes et les comportements de tous les intervenants.

Le processus suivant se veut une suggestion pour le développement d'un code de vie scolaire.

1. **Clarifier l'objectif**

Un code de vie scolaire devient la norme selon laquelle il nous est possible d'identifier les comportements attendus des intervenants selon nos valeurs.

2. **Développer le code**

Le personnel d'école doit travailler en partenariat avec les intervenants afin d'établir les normes de conduite de l'école. Les conséquences adoptées se feront selon une intervention pédagogique et éducative qui vise à répondre et à respecter le développement personnel de l'élève.

Les étapes suivantes serviront de guide au développement du code de vie scolaire :

- former un comité de code de vie scolaire représentant la communauté scolaire;
- travailler en consultation auprès des différents groupes d'intervenants;
- établir des principes directeurs compatibles avec la vision et la mission de l'école;
- décrire les normes de conduite en fonction des principes directeurs :
  - ✓ établir un nombre minimale de règlements;
  - ✓ établir des conséquences raisonnables, respectueuses et relatives au comportement;
  - ✓ prévoir des mécanismes pour reconnaître les comportements positifs.

3. **Enseigner le code**

Le personnel de l'école, en partenariat avec les intervenants, doit s'assurer de t, de l'application et de la clarté des attentes du code de vie:

- en discutant avec les intervenants des comportements acceptables et non acceptables;
- en clarifiant avec les intervenants leur compréhension de l'identification des comportements;
- en s'assurant de la cohérence dans l'enseignement du code de vie dans l'école, le foyer et la communauté.

4. **Renforcement du code de vie**

L'ensemble de la communauté scolaire se partage le renforcement du code de vie et par conséquent elle doit être sensibilisée aux attentes exprimées dans le code de vie. Les étapes suivantes faciliteront cette responsabilité :

- publier le code de vie et le rendre accessible à tous les intervenants;
- utiliser le code de vie comme exemple dans les relations à l'école;
- réviser et mettre à jour le code de vie sur une base régulière.

5. **Appliquer le code de vie**

Les intervenants de la communauté scolaire doivent assurer le respect du code de vie. Les étapes suivantes permettront l'application du code de vie :

- vérifier la compréhension du code de vie;
- reconnaître les efforts des intervenants qui respectent et suivent le code de vie;
- prévoir une démarche à suivre lorsqu'il y a manquement au code de vie.

L'intervention pédagogique et éducative, en lien avec les conséquences, devrait inclure :

- un processus de résolution de conflits :
    1. Discussion pour arriver à cerner le problème.
    2. Solutions possibles : discussion, retrait de la classe, suspension, expulsion, perte de privilèges, services spécialisés de la communauté, mesures adaptées, réprimande.
    3. Plan d'action.
    4. Résolutions de problème.
    5. Révision

Quand une direction suspend une ou un élève, celle-ci suivra les politiques établies par la DSF et la loi scolaire. Une ou un élève peut être suspendu pour des comportements tels que :

- intimidation, harcèlement, comportement qui pourrait compromettre la sécurité des élèves ainsi que le personnel de l'école;
- possession d'alcool ou de drogue illégale;
- vol ou dommage à la propriété de l'école ou tout autre propriété appartenant aux élèves ainsi qu'au personnel de l'école;
- opposition délibérée à l'autorité ou aux valeurs de l'école.